



#### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Lundi de Pentecôte :

## Quelle solidarité ?

Pour qui ?... Avec qui ?...

Vous n'êtes pas solidaire ?

Quelle honte !

### Comment le gouvernement tente de culpabiliser ceux qui s'opposent à ce jour de travail gratuit.

Été 2003. Après un printemps particulièrement chaud, qui avait vu des centaines de milliers de salariés en grève, en manifestations, pour défendre les retraites, la canicule provoquait un désastre sanitaire.

Le gouvernement, après avoir minimisé la situation, pour s'exonérer de toute responsabilité dans sa mauvaise gestion de l'épisode dramatique de la canicule (15 000 morts, faut-il le rappeler ?), annonçait "une journée de solidarité pour assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées..."

Dès 2005, tout salarié, public ou privé, travaillera une journée supplémentaire. Cette journée ne sera pas payée, les sommes correspondantes seront versées dans une caisse nationale de solidarité. Que cela se traduise, selon la situation des salariés, par la suppression d'un jour férié, le sacrifice d'un jour de RTT, des heures supplémentaires non payées, il s'agit bien d'un jour de travail gratuit imposé.

### Et la cacophonie est à son comble.

Selon que l'on est salarié dans une grande entreprise (TF1, la BRED, Axa Assistance...) la société maintient le jour férié et prend à sa charge la cotisation solidarité quand d'autres (Renault, Crédit Lyonnais...)

(suite page 2)

Lundi de Pentecôte 2005, retour de la "corvée obligatoire" du Moyen-Age ?

C'est NON !

Tous en grève !

Dispensé de timbrage

Déposé le 6 mai 2005



#### Sommaire :

La solidarité en questions	p1 et 2
Communiqué des fédérations de l'Éducation Nationale	p3
Déclaration FCPE 95	p 4
Modèle de lettre aux parents	p 4

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

y contraignent les salariés à prendre un jour de RTT. L'apothéose est atteinte par la SNCF qui, pour conserver le lundi de Pentecôte férié et éviter un conflit social dont chacun imagine les retombées sur le grand public, allonge la durée journalière du travail de ... 1 mn 52 s, mais refuse de rétribuer ses salariés ! Et que dire de certaines collectivités territoriales qui, à l'image de Toulon dont le maire n'est autre que l'ancien secrétaire d'état aux personnes âgées Hubert Falco ou de Rambouillet dont le premier adjoint et ancien sénateur-maire est le ministre UMP des Relations du travail Gérard Larcher, ont décidé de fermer les services municipaux !

Certaines communes se satisfont que les enseignants accueillent les élèves et envisagent même de leur demander d'organiser les repas et garderies puisque les services de restauration, ATSEM, personnels municipaux se sont vu accorder ce jour férié...

### **Fiasco du Lundi de Pâques, la pub à la rescousse**

Dans plusieurs départements, décision avait été prise de changer la date de cette "journée de solidarité" en raison de particularités locales. Le spectacle des cars de transports scolaires vides, des salles de classes au chaises inoccupées et des milliers de repas non consommés dans les cantines a fait la Une de tous les journaux télévisés du lundi de Pâques... Un gâchis sans nom, au titre de la solidarité ! Que dire aussi des millions d'euros gaspillés dans la campagne d'affichage et de publicité dans les journaux qui cible tout particulièrement les enseignants (vous savez, la jolie maîtresse qui, elle, est solidaire !)

### **La soit disant «solidarité de tous» ne repose en fait que sur les salariés :**

0,5% du salaire annuel pour le salarié alors que la cotisation payée par l'employeur sera de 0,3% de la masse salariale !!!!

La mesure ne concerne pas les professions libérales, les artisans, les commerçants qui sont ainsi exemptés de cet impôt inique.

Le gouvernement fait appel à la notion de solidarité sur fond d'ordre moral, évitant ainsi de s'attaquer à une autre répartition des richesses, à la taxation des profits financiers.

Mieux encore, le Premier Ministre, cherchant à contraindre les élans de générosité, met en avant la "valeur travail" et parle "d'un engagement personnel des français par leur travail ". Un discours aux funestes réminiscences...

### **La goutte d'eau qui fait déborder la vase**

Comment ne pas constater que les annonces faites par les entreprises, les unes après les autres, de profits records dégagent des ressources considérables qui sont détournées du bien commun?

Dernier exemple en date, le PDG de Carrefour s'offre des indemnités se montant à 2514 ans de SMIC, pendant que son conseil d'administration refuse d'augmenter les salaires de ses employés grévistes de... 30 euros !

Comment ne pas constater que les sacrifices enchaînés les uns après les autres pour les seuls salariés vivant de leur seul travail ne conduisent à aucune résolution des grands problèmes posés : le chômage officiel touche plus d'un salarié sur 10, et continue d'augmenter (25% des jeunes de moins de 25 ans !!!). Cela alors que la part des contrats précaires explose et que 40 % des salariés sont payés au SMIC ou en-dessous. Et que le CERC chiffre à plus de 15 % la perte de pouvoir d'achat moyen des salariés depuis la fin des années 70, ce qui les ramène dangereusement à des niveaux comparables à celui des années 50...

### **Cette culpabilisation est indécente !**

Jusqu'aux associations d'handicapés qui sont réservées sur cette journée : " *Cela vient à contre-courant de notre combat pour l'intégration. On crée un jour spécial pour une cause spéciale, on nous instrumentalise pour culpabiliser les Français et leur faire avaler un impôt supplémentaire* " dénonce Jean Luc Simon, du Groupement Français des Personnes Handicapées. Ou encore, les associations d'aide et de soutien aux personnes âgées qui rappellent que pendant des années, les automobilistes ont été ponctionnés d'une vignette "pour les vieux" dont chacun sait bien qu'elle a servi à financer tout ... sauf la solidarité intergénérationnelle.

### **Travailler un jour férié, c'est vouloir introduire l'idée de "travailler plus", comme pour les retraités.**

Pour cela, il faut réduire les jours de congés des salariés. D'ailleurs, le ministre de la Santé a prévenu "un jour, cela ne suffira pas !" En fait, avec cet allongement du temps de travail, comme sur d'innombrables dossiers, le gouvernement répond pleinement aux exigences du MEDEF, dans un contexte de remise en cause des 35 heures. Il introduit dans le code du travail la notion de travail obligatoire non rémunéré.

Face au durcissement de la situation, voulu par le Ministère, nous appelons donc à refuser l'allongement du temps de travail créé par cette journée de travail obligatoire gratuit et exiger que soit reposée la question du financement de la dépendance et plus largement de l'assurance maladie et la protection sociale de façon socialisée et solidaire.

## **En s'obstinant à faire la sourde oreille, le Gouvernement porte l'entière responsabilité de cette grève.**

Depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales se sont adressées (séparément ou ensemble) à Raffarin pour lui demander de revenir sur cette mesure injuste et inefficace, proposant d'ouvrir une réelle négociation sur l'instauration d'une vraie solidarité. La FSU a recueilli des dizaines de milliers de signatures sur sa pétition, d'autres organisations ont mené leurs propres initiatives... Discours de raison, arguments indiscutables, rien n'y a fait, le Premier Ministre n'a même pas cru bon de répondre au courrier que l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires lui avaient adressé le 14 avril (voir ci-contre) !

### **La grève ?**

Beaucoup se sont interrogés, s'interrogent encore sur l'opportunité d'un appel à la grève : sentiment d'injustice pour cette journée de travail forcé, nécessité de réagir, pour toutes les raisons évoquées précédemment, pour la dignité... Certains ont tenté de trouver des réponses du côté des stages syndicaux, réunions d'information syndicale ou autres "assemblées générales" : outre que cela ne permet pas légalement à tous les collègues d'être associés (les IA concernés ont appliqué les textes en limitant à 5 % le nombre d'autorisations d'absence accordées), ces "solutions" pourraient servir de prétexte à une remise en cause globale de l'exercice du droit syndical. La grève est donc le seul moyen d'action, même si nous savons parfaitement que d'aucuns n'hésiteront pas à accuser tous ceux qui refuseront la "solidarité" de ne pas "aimer les vieux". Les fédérations de l'Education Nationale ont donc déposé des préavis nationaux qui permettront à tous les collègues qui n'assureront pas leurs missions le 16 mai prochain d'être couverts.

Comme pour toutes les grèves, les collègues concernés se verront appliquer une retenue sur salaire d'1/30ème pour service non-fait : ne prêter aucune attention à la rumeur qui circule actuellement d'une grève qui coûterait 2 jours !

le 5 mai, Jean Paul MAURICE  
secrétaire départemental

## **Le 16 mai, pour de vraies solidarités**

Le gouvernement s'obstine à ignorer le refus largement majoritaire de la suppression d'un jour férié. Il maintient une mesure profondément inéquitable supportée presque exclusivement par les seuls salariés et qui n'apporte pas de véritable solution aux besoins de la prise en charge solidaire du grand âge et du handicap.

Les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education exigent notamment que s'ouvrent des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité. Celle-ci appelle d'autres réponses basées sur une protection sociale de haut niveau, une politique ambitieuse de l'emploi et des salaires, une politique de développement des services publics, de la formation qui vise à assurer la réussite de tous, à résorber les inégalités, à consolider le lien social .

C'est pourquoi elles appellent l'ensemble des personnels de l'Education , de la Recherche Publique, de la Jeunesse et des Sports à faire du 16 mai une journée de grève et d'initiatives multiples pour une véritable politique de solidarité et pour leurs revendications en matière de services publics, d'école, d'emploi, de salaires et de protection sociale.

Les organisations syndicales de fonctionnaires  
CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC

PARIS, le 14 Avril 2005

**Objet : Lundi de Pentecôte**

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez pris la décision d'imposer aux salariés une journée de travail gratuit au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes. L'allongement de la durée du travail ou la remise en cause de la réduction du temps de travail relèvent d'une conception inacceptable de la solidarité qui fait supporter l'effort aux seuls salariés ; la solution devrait consister à faire contribuer de façon équitable l'ensemble des revenus dans le cadre d'une protection sociale solidaire améliorée.

Le déroulement du lundi de Pâques a montré les problèmes que pose cette décision unilatérale ; il a permis également de confirmer l'opposition qu'elle rencontre au sein de la population, des élus, des salariés, des personnels des services publics. Le résultat en a été le gâchis, le gaspillage, les dépenses et l'obligation de présences inutiles dans un certain nombre de services publics.

Nous vous demandons de renoncer à cette mesure et d'ouvrir des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité. Nous vous informons que nous sommes résolus à faire du 16 mai une journée d'action n'excluant pas la grève.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

### **Communiqué des fédérations de fonctionnaires**

**CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC**

Le Premier ministre n'a pas daigné répondre aux fédérations de fonctionnaires qui lui ont demandé, le 14 avril dernier, de reconsidérer la décision du gouvernement d'imposer aux salariés un jour de travail supplémentaire le lundi 16 mai de Pentecôte.

Il maintient une mesure profondément inéquitable qui ne vise que les salariés, parfaitement irréaliste comme le montrent la désorganisation du pays et les gaspillages qu'elle provoque et qui n'apporte pas de véritable solution sérieuse aux besoins de financement de la prise en charge solidaire du grand âge et du handicap. Les fédérations signataires appellent les personnels de la Fonction publique à faire du lundi 16 mai une journée de protestation et d'action pour que s'ouvrent des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité et pour la défense de leurs revendications en matière de pouvoir d'achat, de carrières et d'emplois.

Les fédérations invitent les agents à organiser localement cette mobilisation sous les formes les plus diversifiées, y compris la grève (des préavis ont été déposés par l'ensemble des fédérations).

Le 29 avril 2005



L'arrêté du ministère de l'Education Nationale précise que « pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, la journée de solidarité prévue à l'article L-212-16 du code du travail est fixée pour les fonctionnaires et les agents non titulaires(...) placés sous l'autorité du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au lundi 16 mai 2005. »

La FCPE du Val d'Oise considère que les élèves ne sont pas concernés par ce texte, puisque n'étant pas salariés, ils ne peuvent contribuer financièrement à cette journée de solidarité.

La légitime solidarité que nous devons tous envers nos anciens, doit d'abord être l'expression du budget de l'Etat auquel chacun de nous contribue financièrement. C'est dans ce budget que l'on doit trouver les ressources nécessaires et indispensables pour garantir les conditions de vie des personnes âgées.

De plus à l'heure où chacun s'accorde à dire que le rythme scolaire de nos enfants est bien chargé nous ne trouvons pas très judicieux de rajouter une journée de travail aux élèves en fin d'année scolaire.

D'ailleurs, la journée nationale de solidarité n'est pas imposée à la même date pour tous les salariés, ce qui dans de nombreuses villes ne garantit pas aux parents et aux enfants que les services de restauration, de transport et de garderie soient assurés.

Enfin nous constatons que cette mesure ne fait pas l'unanimité à travers le pays et que nombre d'organisations syndicales appellent le gouvernement à renoncer à cette journée et évoquent en cas de réponse négative une possibilité de mouvement de grève dans le secteur privé et le public y compris dans l'Education nationale. Il est donc fort probable que cette journée de la pentecôte sera extrêmement perturbée.

**Ce sont donc pour toutes ces raisons que la FCPE du Val d'Oise invite les familles qui le peuvent à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 16 mai**, comme l'ont fait les parents du Gard, de l'Hérault, du Territoire de Belfort...

Le Conseil d'administration de la FCPE 95

Cergy, le 14 avril 2005

### Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Malgré l'opposition majoritaire qu'elle rencontre au sein de la population, malgré le cafouillage dans le déroulement du Lundi de Pâques dans les départements du Gard et du Territoire de Belfort, le gouvernement a maintenu sa décision d'imposer aux salariés une journée de travail gratuit au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes.

#### **Une mesure injuste**

L'allongement de la durée du travail ou la remise en cause de la réduction du temps de travail relève d'une conception inacceptable de la solidarité qui fait supporter l'effort aux seuls salariés : il s'agit bien d'une mesure de recul social. Le profit qu'en tirera l'employeur ne sera pas reversé en totalité : la valeur d'une journée de travail équivaut à 0,5% du salaire annuel alors que la cotisation versée par l'employeur ne sera que de 0,3%.

#### **... inefficace**

Le ministre de la Santé lui-même le reconnaît : elle ne suffira pas à couvrir les besoins de financement. Au moment où le chômage officiel touche plus d'un salarié sur 10, alors que les profits des grandes entreprises atteignent des niveaux records, la solution devrait consister à faire contribuer de façon équitable l'ensemble des revenus dans le cadre d'une protection sociale solidaire améliorée.

#### **Cette journée n'est pas une journée de solidarité, bien au contraire**

Comme le dénonce l'ensemble des unions syndicales de retraités ainsi que la FGR (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique), le gouvernement, en créant une cinquième branche de la sécurité sociale, isole les personnes âgées, handicapées, dépendantes de la sécurité sociale, et introduit une rupture avec le principe d'une sécurité sociale universelle, commune aux différentes générations, aux bien-portants comme aux malades, aux pauvres et aux riches, selon les moyens et les besoins de chacun.

Bien sûr, les dépenses en direction des malades, des retraités comme des personnes dépendantes vont continuer de croître. Et c'est normal. Pour cela, il faudra trouver de nouveaux modes de financement ou les laisser à la charge des individus.

**Nous demandons une véritable réforme du financement** de l'assurance maladie et de la protection sociale qui se fonde sur une autre répartition des richesses pour garantir un accès à des soins, à une retraite et à une prise en charge de la dépendance.

**C'est parce que nous contestons ces choix que nous serons en grève le LUNDI 16 MAI. Aux côtés d'autres salariés des secteurs privés et publics, aux côtés des retraités, nous ferons de cette journée une journée de mobilisation pour la défense des solidarités.**

(ce document est téléchargeable sur le site du SNUipp Val d'oise : <http://95.snuipp.fr>)

**SNUIPP**

F  
S  
U